



CGT Finances Publiques Aveyron

Comité Hygiène et Sécurité du 17 / 10 / 2022

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du CHS du 22 06 22 (pour avis)

APPROBATION unanime des 3 OS.

2. Covid 19 (pour information)

La directrice a fait un rappel sur l'importance des gestes barrières, car on observe un regain de contamination dans le département et dans le réseau. La semaine dernière il y avait 11 cas déclarés dans le département et 9 cette semaine, pour le moment. Il n'y a à ce jour pas de réactivation d'un quelconque plan de prévention, ou d'aménagement d'emploi du temps pour les personnes médicalement vulnérables.

3. Point d'actualité sur l'immobilier (pour information).

En ce qui concerne le chantier le plus important du département : le changement des fenêtres à la résidence du 8 mai, si rien ne vient perturber le déroulement, la fin des travaux devrait intervenir en janvier 2023. Toujours sur le 8 mai, un bureau d'étude a été retenu pour réaménager l'accueil et plus globalement entamer une réflexion sur l'organisation de la résidence, (grouper les services de vérification/contrôle sur un même étage, SIE à la place du CDIF, SIP au rez-de-chaussée...). L'idée serait un début de travaux en 2023.

La direction nous annonce la fin prochaine des travaux au centre pro de Decazeville, le coin repas (appelé « tanière ») va être équipé d'appareils ménagers (fours micro-onde, lave-vaisselle...) et la salle de formation sera aussi très bientôt efficiente.

Pareil pour Espalion suite au passage de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) (demande des élus CHS) des travaux seront effectués pour permettre une réorganisation des services et améliorer l'ambiance générale de travail.

Pour Saint Affrique, il semble que le relogement des services DGFIP soit devenu une réalité, les nouveaux locaux devraient être mis à disposition début 2024, pour rappel en fouillant dans les archives de la section, ce déménagement était à l'ordre du jour d'une commission en 2013...

4. CSA (Comité Social d'Administration) : composition-attributions-fonctionnement présentation du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 (pour information)

C'est très actuel, très macronique (sans jeu de mot) comme fonctionnement : il n'y en a pas...

A ce jour, les circulaires d'application au décret ne sont pas sorties donc les directions locales ne savent pas trop comment cela va marcher.

Ce que l'on sait : C'est une fusion du CHS-CT et du CTL , il en reprend les attributions mais là où pour l'Aveyron il y avait 12 élus (5 CHS+7CTL), il n'y en aura plus que 7. Le nombre de CHS et de CTL devait être à minima de 3 chacun ,là c'est 3 CSA avec au moins une réunion hygiène santé au travail.

Ce que l'on ne sait pas : le règlement intérieur et plus globalement le fonctionnement des commissions CSA et hygiène santé au travail (appelée Formation Spécialisée), quels droits pour les élus ,les suppléants. Quel budget pour remplacer celui du CHS qui était utilisé au plus près des besoins des agents. Quels champs d'intervention à ce jour ils sont très vastes et très flous...

Pour la CGT, l'importance des attributions confiées au CSA aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Alors que les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles sont indispensables, la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable.

Il est clair que les directions recherchent des interlocuteurs et surtout pas des contradicteurs ,les réformes menaies sont les bonnes, toutes idées contraires à la doxa doivent être écartées et cachées.

5. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2022 ; plan annuel de prévention (PAP) (pour avis)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est établi de manière périodique pour chaque service (la CGT a rappelé qu'il reste encore des services où les agents n'en sont pas informés), C'est un recensement de l'ensemble des risques professionnels réalisé Pour mettre en œuvre le DUERP, un groupe de travail directionnel est constitué. Cette instance réunit une pluralité d'acteurs : l'assistant de prévention (AP), les représentants des services ressources humaines, logistiques, de différentes unités fonctionnelles (responsable de SIP, chef de poste comptable...), des agents, les représentants des organisations syndicales. Des professionnels internes (médecins de prévention, par unité de travail. Ces risques sont ensuite évalués et hiérarchisés pour décider des mesures de prévention. Suite à ce diagnostic les élus du CHS-CT valident le plan annuel de prévention qui vise à corriger les risques recensés dans le DUERP.

La CGT a voté pour le PAP 2022 , à la vue du travail réalisé pour l'élaboration du DUERP nous pensons que ce document est un révélateur de l'état des services (explosion des risques psycho-sociaux : charges de travail, perte de sens, charge émotionnelle, incertitude sur l'avenir...). Les mesures correctives proposées sont majoritairement des affectations d'agent et du soutien EDR donc acte !!!!

6. Questions diverses

La CGT a demandé si un remplacement du docteur Andrieu (qui assure les urgences jusqu'au 31/12) était prévu ,à ce jour rien, des solutions de mutualisation (avec d'autres administrations) sont à l'étude.

Un registre CHS-CT dématérialisé va être mis en place pour les agents du centre pro de Decazeville comme il existe d'ailleurs pour tous les autres services du département.

Concernant l'application des 19° dans les bureaux ,la directrice appliquera les directives qui ne manqueront pas de venir...sans surprise...

N'hésitez pas à le remplir en cas de problème ou à contacter vos élus CGT.